



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 avril 2024**

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
Délibération N°2024/04/01	OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 février 2024 -APPROBATION, à l'unanimité, du compte-rendu du Conseil Municipal Séance 03/2024	Approuvée à L'unanimité
Délibération N°2024/04/02	OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 Le Service de Gestion Comptable de Fontainebleau (Ex Trésorerie Principale) a fourni le compte de gestion 2023 de la commune du Vaudoué pour approbation. -ADOpte, à l'unanimité, le compte de gestion 2023.	Approuvée à L'unanimité
Délibération N°2024/04/03	OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023 -APPROUVE, à l'unanimité, la concordance entre le Compte de gestion 2023 et le Compte administratif - Vote Pour : 13 voix (Monsieur Le Maire ne participant pas au vote). -AFFECTE, sur le Budget Primitif 2024 l'excédent de fonctionnement 2023, s'élevant à 195 291.67€, à la section Recette de fonctionnement au chapitre 002 (Excédent de fonctionnement reporté), 131 435,95 € en Recette de la section Investissement au compte 1068, « Excédents de fonctionnement capitalisés » et 131 435.95 € en Dépenses de la section d'investissement au chapitre 001 (Déficit d'investissement reporté).	Approuvée à L'unanimité
Délibération N°2024/04/04	OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -APPROUVE, à l'unanimité la liste des subventions sollicitées par les associations valdéennes et locales. Après discussion en conseil d'adjoint et compte tenu des subventions accordées en 2023. ATTRIBUE, à l'unanimité, les subventions suivantes : ACAD 800,00 €, ADAR 100,00 €, L'AGE D'OR 500,00 €, LES AMIS DU PATRIMOINE 100,00 €, ANCIENS COMBATTANTS DU VAUDOUE 400,00 €, ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BDC 50,00 €, AVENIR DU VAUDOUE 200,00 €, CAMELEART 1 100,00 €, CLASSE ORCHESTRE COLLEGE BDC 200,00 €, ESF 16 KM VERTS 500,00 €, FNACA 100,00 €, FOYER RURAL DE TOUSSON 100,00 €, JEUNES POMPIERS LA CHAPELLE 150,00 €, PUSSA 200,00 €, pour un TOTAL de 4 500,00 € . -DECIDE, de verser des subventions aux associations comme présenté ci-dessus.	Approuvée à L'unanimité

<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/04/05</u></p>	<p><u>OBJET : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024</u></p> <p>Vu, la majoration de 40% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés votée au conseil municipal le 27 septembre 2023.</p> <p>Vu, la revalorisation des bases fixée à 3,86 %</p> <p>Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition, soient :</p> <p>Taux taxe habitation (hors majoration résidences secondaires) 10.19 %, Taxe Foncière (non bâti) 54.04 %, Taxe Foncière (bâti) 35.38%.</p> <p>-APPROUVE, à l'unanimité, les taux d'imposition proposés ci-dessus.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p>à</p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/04/06</u></p>	<p><u>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FER 2024</u></p> <p>-SOLLICITE, à l'unanimité, une demande de subvention au titre du FER 2024 au regard d'un montant total des travaux estimé à 13 406,25€ H.T (le changement des 2 portes de l'accueil de la mairie et le changement du portail de la salle polyvalente.</p> <p>-AUTORISE, Monsieur le Maire à signer les bons de commande précités après dépôt de la subvention.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p>à</p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/04/07</u></p>	<p><u>OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS</u></p> <p>-APPROUVE, à l'unanimité, le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune.</p> <p>-INSCRIRE, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois définis au budget primitif 2024.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p>à</p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/04/08</u></p>	<p><u>OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024</u></p> <p>-DECIDE, à l'unanimité, de reprendre l'exercice 2023 :</p> <p>Section Fonctionnement excédent cumulé : 195 291,67 € au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section Recettes de fonctionnement.</p> <p>Section Investissement déficit cumulé : 131 435.95 € au chapitre 001, « Solde d'exécution reporté » de N-1 de la section Dépenses d'investissement.</p> <p>Section Investissement : 131 435.95€ au compte 1068, « Excédents de fonctionnement capitalisés » de la section Recettes d'investissement, correspondant au besoin de financement du déficit de la section l'investissement pris sur l'excédent 2023 de la section de fonctionnement</p> <p>-ACCEPTE, à l'unanimité, le budget 2024 s'équilibrant en recettes et dépenses comme suit :</p> <p>Section Fonctionnement : 978 722,00 € - Section Investissement : 462 44.51 €</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p>à</p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/04/09</u></p>	<p><u>OBJET : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</u></p> <p>-AUTORISE, à l'unanimité, le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,</p> <p>- AUTORISE, le Maire à signer tout document s'y rapportant.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p>à</p> <p><u>L'unanimité</u></p>

<p>Délibération N°2024/04/10</p>	<p>OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH 117</p> <p>- AUTORISE, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle ZH 117, terrain située à La Croix Blanche, rue des templiers 77123 LE VAUDOUE, d'une superficie de 620 m² pour la valeur totale de 1 € non versé.</p> <p>-ACCEPTE, la prise en charge par la commune des frais d'acte notarié ou de l'acte en la forme administrative exonéré de droit d'enregistrement.</p> <p>- DESIGNE, Monsieur Olivier COLIN 1^{er} Adjoint au Maire pour signer, en présence de M Michel CALMY autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification, l'acte en la forme administrative précité.</p> <p>- INSCRIRE, les crédits nécessaires au budget communal pour couvrir les frais liés à cette acquisition.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p>Délibération N°2024/04/11</p>	<p>OBJET : ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE</p> <p>L'adhésion pour les communes de moins de 3000 habitants est à hauteur de 200,00€</p> <p>-ADOpte, à l'unanimité, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>

Date d'affichage : 15 avril 2024

Date de diffusion sur le site internet de la commune : 15 avril 2024

Michel CALMY,

Maire du Vaudoué